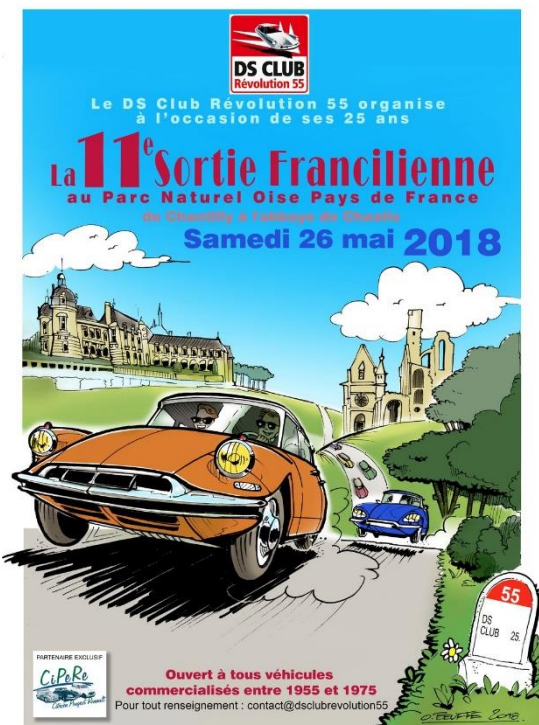


11^{ème} Sortie francilienne®, ouverte aux véhicules commercialisés entre 1955 et 1976 - Samedi 26 mai 2018

De Chantilly à l'abbaye de Chaalis par la forêt royale d'Halatte



Pour sa 11^{ème} édition, la Sortie francilienne® ouverte à **tous les véhicules commercialisés entre 1955 et 1976**, ainsi qu'aux véhicules à caractère exceptionnel ou rare jusqu'à 1985, quels qu'en soient la marque et le modèle, vous propose une promenade de Chantilly à l'abbaye de Chaalis (2 étoiles au guide vert Michelin) en passant par l'ancienne forêt royale d'Halatte (Oise).

Le rendez-vous est fixé samedi 26 mai 2018, à partir de 8h au 2 place Georges Pâquier à Chantilly (devant le lycée Jean Rostand), pour l'accueil avec collation chaude et remise du roadbook. Derniers départs à 9h précises.

L'itinéraire de la matinée, ponctué de questions, vous fera redécouvrir les petites routes de la boucle de l'Oise autour de la forêt d'Halatte. Après un passage devant le château de Chantilly, il proposera un premier arrêt en forêt puis un second au château de Raray (avec conférence et collation chaude). Ce château fut le lieu de tournage du film de Jean Cocteau "La Belle et la Bête", en 1946.

Le déjeuner sera partagé au restaurant à Ermenonville, puis l'abbaye de Chaalis nous accueillera l'après-midi pour une visite guidée de ses collections (Jacquemart-André et Jean-Jacques Rousseau), des ruines, des extérieurs et enfin de la roseraie.

Des lots seront offerts aux 3 premiers gagnants du questionnaire de cette sortie ; un questionnaire pour les enfants est également prévu, avec des lots spécifiques. Enfin, un menu enfant (jusqu'à 12 ans) est proposé. Fin de la sortie vers 17h30 environ.

Tarifs :

- adhérent DS Club Révolution 55 : 59 € (adulte et enfant à partir de 16 ans) - 49 € (enfant de 13 à 15 ans) - 29 € (enfant jusqu'à 12 ans inclus)
- non adhérent DS Club Révolution 55 : 64 € (adulte et enfant à partir de 16 ans) - 54 € (enfant de 13 à 15 ans) - 34 € (enfant jusqu'à 12 ans inclus)

NB : toute inscription annulée moins de 8 jours avant la date de sortie ne pourra pas être remboursée.

Date limite impérative d'inscription : 12 mai 2018 (réception au club)

Pour des contraintes de logistique, le nombre de places est limité à 80 ; les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

www.dsclubrevolution.fr – contact@dsclubrevolution55.fr

Bulletin d'inscription à retourner, avec votre règlement, à : **DS Club Révolution 55 – 22 avenue Louis – 77270 Villeparisis, avant le 12/5/2018**

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél portable : Mél :

Véhicule engagé : Marque : Modèle : Année :

Participera à la 11^{ème} Sortie francilienne® organisée par le DS Club Révolution 55, le 26 mai 2018 de Chantilly à l'abbaye de Chaalis (Oise). Le rendez-vous est fixé à partir de 8h au : 2 place Georges Pâquier à Chantilly (60500). Les derniers départ seront donnés à 9h précises.

Nbre d'adultes (16 ans et plus) : Nbre d'enfants (13 à 15 ans) : Nbre d'enfants (jusqu'à 12 ans) :

Total (adhérent DS club révolution 55) : x 59 € + x 49 € + x 29 = €

Total (non adhérent DS club révolution 55) : x 64 € + x 54 € + x 34 = €

Règlement à l'ordre de : **DS Club Révolution 55.**

Date : Signature :

TSVP →

REGLEMENT ET CONSIGNES DE SECURITE - SORTIE FRANCILIENNE 2018

ART. 1 DESIGNATION DE LA MANIFESTATION

La sortie est une manifestation regroupant des véhicules automobiles commercialisés entre 1955 et 1976, ainsi que des véhicules à caractère exceptionnel ou rare jusqu'en 1985.

ART. 2 ORGANISATEUR

L'organisateur est l'association DS Club Révolution 55, association loi 1901 dont le siège est : 22 avenue Louis - 77270 Villeparisis. Les participants déclarent accepter le présent règlement du simple fait de leur inscription.

ART. 3 VEHICULES ADMIS

Le DS Club Révolution 55 se réserve le droit de refuser tout véhicule qu'il jugerait dangereux ou ne correspondant pas aux critères du présent règlement. Toute voiture sans documents légaux (carte grise, contrôle technique, assurance) sera refusée. Cette décision sera sans appel.

ART. 4 ENGAGEMENT

A chaque véhicule engagé doit correspondre au bulletin d'inscription. Tout changement de véhicule doit être signalé avant le départ à l'organisation, laquelle se réserve le droit de refuser ce changement si le nouveau véhicule ne correspond pas aux critères du règlement. Les bulletins d'inscription doivent être retournés avec le règlement correspondant pour le 12 mai 2018 (date de réception) ; chaque inscription reçue fera l'objet d'un accusé de réception envoyé par courriel de la part de l'organisation. Tout désistement non signalé au moins 8 jours calendaires avant la date de la sortie ne pourra pas être remboursé.

ART. 5 PUBLICITE COMMUNICATION

Aucune publicité, communication, etc. ne pourra se faire sans l'accord au préalable de l'organisateur. Les équipages acceptent toute photographie, film, enregistrement vocal par l'organisateur ou tout organisme accrédité dans le cadre de cette manifestation. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur voiture et de leur voix par le DS Club Révolution 55 sur tous supports papiers, numérique, vidéo etc. et ceci sans limitation de durée.

ART. 6 OBLIGATIONS GENERALES

Dans le cadre de cette manifestation, les équipages devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des différentes villes traversées, aux prescriptions du présent règlement. Un contrôle des papiers du véhicule engagé ainsi que du permis de conduire, sera effectué avant le départ, dans la bonne humeur.

ART. 7 RECLAMATIONS

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, de la bonne humeur et de la courtoisie, chacun s'engage à adhérer au présent règlement et accepte en conséquence les décisions de l'organisateur.

ART. 8 REGLEMENTATION ET ASSURANCES

Tout véhicule devra être couvert par une assurance en cours de validité, posséder une carte grise ou titre de circulation, avoir un contrôle technique valide ou l'équivalent pour les véhicules étrangers. Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur permis de conduire correspondant au véhicule présenté. Chaque participant déclare faire son affaire de toute panne ou avarie survenant sur le véhicule qu'il a engagé durant cette manifestation.

La responsabilité du DS Club Révolution 55 ne saurait être engagée d'aucune sorte pour les dommages que les participants pourraient occasionner ou subir au cours de cette rencontre.